

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**



**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit:** CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL

Huiles végétales hydrogénées

CAS: 68334-28-1

EC: 269-820-6

Index: Non concerné

REACH: Non concerné

**Autres moyens d'identification:**

Pas pertinent

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisations identifiées pertinentes:

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

CANDELIS

6 RUE GUTENBERG - PA DE TOURNEBRIDE

44118 LA CHEVROLIERE - FRANCE

Tél.: 00 33 2 40 30 06 29

[info@candelis.fr](mailto:info@candelis.fr)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Orfila : +33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas classé comme dangereux

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**Règlement n° 1272/2008 (CLP) :**

aucun

**2.3 Autres dangers:**

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**3.1 Substances:**

**Description chimique:**

**Composants:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

**3.2 Mélanges:**

| Identification                                                                 | Nom chimique /classification |  | Concentration  |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--|----------------|
| pour plus d'informations voir les rubriques 11, 12 et 16.                      | Huiles végétales hydrogénées |  | Non classifiée |
| CAS: 68334-28-1<br>EC: 269-820-6<br>Index: Non concerné<br>REACH: Non concerné | Règlement 1272/2008          |  | 100 %          |

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)**

**4.1 Description des premiers secours:**

Consultez un médecin en cas de malaise muni de cette Fiche de Données de Sécurité.

**Par inhalation:**

En cas de symptômes, déplacer la personne affectée à l'air libre.

**Par contact cutané:**

En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

**Par contact avec les yeux:**

Rincer avec de l'eau jusqu'à éliminations du produit. En cas de gêne, consultez un médecin muni de la FDS de ce produit.

**Par ingestion/aspiration:**

En cas d'ingestion de grandes quantités, il est recommandé de demander des soins médicaux.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas pertinent

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction:**

**Moyens d'extinction appropriés:**

Produit non inflammable, risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. En cas de maintien de la combustion, provoqué par manipulation, stockage ou usage non conforme, il est possible d'utiliser n'importe quel type d'extincteur (Poudre ABC, eau...)

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Pas pertinent

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie, dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

**5.3 Conseils aux pompiers:**

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires:**

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

**Pour les non-secouristes:**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche.

**Pour les secouristes:**

Voir rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (suite)**

Nous préconisons:

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Voir les rubriques 8 et 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures spéciales en matière de prévention des risques environnementaux. Pour plus d'information, voir sous-rubrique 6.2

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 30 °C

Durée maximale: 18 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

**DNEL (Travailleurs):**

Pas pertinent

**DNEL (Population):**

Pas pertinent

**PNEC:**

Pas pertinent

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

**B.- Protection respiratoire.**

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

**C.- Protection spécifique pour les mains.**

Pas pertinent

**D.- Protection du visage et des yeux**

Pas pertinent

**E.- Protection du corps**

Pas pertinent

**F.- Mesures complémentaires d'urgence**

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures complémentaires d'urgence

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

**Aspect physique:**

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| État physique à 20 °C: | Non disponible  |
| Aspect:                | Non disponible  |
| Couleur:               | Non disponible  |
| Odeur:                 | Non disponible  |
| Seuil olfactif:        | Pas pertinent * |

**Volatilité:**

|                                                    |                 |
|----------------------------------------------------|-----------------|
| Température d'ébullition à pression atmosphérique: | Pas pertinent * |
| Pression de vapeur à 20 °C:                        | Pas pertinent * |
| Pression de vapeur à 50 °C:                        | Pas pertinent * |
| Taux d'évaporation à 20 °C:                        | Pas pertinent * |

**Caractéristiques du produit:**

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Masse volumique à 20 °C:       | Pas pertinent * |
| Densité relative à 20 °C:      | Pas pertinent * |
| Viscosité dynamique à 20 °C:   | Pas pertinent * |
| Viscosité cinématique à 20 °C: | Pas pertinent * |
| Viscosité cinématique à 40 °C: | Pas pertinent * |
| Concentration:                 | Pas pertinent * |
| pH:                            | Pas pertinent * |
| Densité de vapeur à 20 °C:     | Pas pertinent * |

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

|                                               |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C: | Pas pertinent * |
| Solubilité dans l'eau à 20 °C:                | Pas pertinent * |
| Propriété de solubilité:                      | Pas pertinent * |
| Température de décomposition:                 | Pas pertinent * |
| Point de fusion/point de congélation:         | Pas pertinent * |

**Inflammabilité:**

|                                     |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| Point d'éclair:                     | Non concerné    |
| Inflammabilité (solide, gaz):       | Pas pertinent * |
| Température d'auto-ignition:        | Pas pertinent * |
| Limite d'inflammabilité inférieure: | Pas pertinent * |
| Limite d'inflammabilité supérieure: | Pas pertinent * |

**Caractéristiques des particules:**

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Diamètre équivalent médian: | Non concerné |
|-----------------------------|--------------|

**9.2 Autres informations:**

**Informations concernant les classes de danger physique:**

|                                                                           |                 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Propriétés explosives:                                                    | Pas pertinent * |
| Propriétés comburantes:                                                   | Pas pertinent * |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:                         | Pas pertinent * |
| Chaleur de combustion:                                                    | Pas pertinent * |
| Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables: | Pas pertinent * |

**Autres caractéristiques de sécurité:**

|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| Tension superficielle à 20 °C: | Pas pertinent * |
| Indice de réfraction:          | Pas pertinent * |

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité:**

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

**10.2 Stabilité chimique:**

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

**10.4 Conditions à éviter:**

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

| Choc et friction | Contact avec l'air | Échauffement   | Lumière Solaire | Humidité       |
|------------------|--------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Non applicable   | Non applicable     | Non applicable | Non applicable  | Non applicable |

**10.5 Matières incompatibles:**

| Acides                  | Eau            | Matières comburantes | Matières combustibles | Autres                                  |
|-------------------------|----------------|----------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
| Éviter les acides forts | Non applicable | Non applicable       | Non applicable        | Éviter les alcalins ou les bases fortes |

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

DL50 orale > 2000 mg/kg (Rat)

**Effets dangereux pour la santé:**

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

B- Inhalation (effets aigus):

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

- Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- IARC: Pas pertinent
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Autres informations:**

Pas pertinent

**Information toxicologique spécifique des substances:**

| Identification                                                   | Toxicité sévère |               | Genre |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-------|
| Huiles végétales hydrogénées<br>CAS: 68334-28-1<br>EC: 269-820-6 | DL50 orale      | >2000 mg/kg   |       |
|                                                                  | DL50 cutanée    | >2000 mg/kg   |       |
|                                                                  | CL50 inhalation | Pas pertinent |       |

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL**

**RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**12.1 Toxicité:**

Non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité:**

Non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

Non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

**12.6 Autres effets néfastes:**

Non décrits

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

| Code | Description                                                                                                            | Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014) |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
|      | Il n'est pas possible d'attribuer un code spécifique, étant donné que cela dépend de l'usage prévu par le destinataire | Non dangereux                                |

**Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):**

Pas pertinent

**Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

**Dispositions se rapportant au traitement des déchets:**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le transport de marchandises dangereuses s'applique uniquement aux produits finis.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Pas pertinent

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

**Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc...):**

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## CIRE SOJA PILIER – 6WPILNATL

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

#### Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

#### Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement

2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

3.- Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021

4.- Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (Règlement (UE) N° 2015/830)

#### Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

Pas pertinent

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

#### Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Pas pertinent

#### Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

#### Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

#### Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

**CIRE SOJA PILIER - 6WPILNATL**